

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2010**

Rapport du jury

par

Pierre CARBONE

Inspecteur général des bibliothèques

Président du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

**Concours externe - Concours interne
Session 2010**

SOMMAIRE

I. CONDITIONS GÉNÉRALES	p. 5
II. ORGANISATION DE LA SESSION 2010	P.7
1. Emplois	p.7
2. Jury	p.7
3. Organisation matérielle	p. 8
4. Calendrier	p. 8
5. Principales données chiffrées	p. 8
III DEROULEMENT DES ÉPREUVES	p. 9
1. Admissibilité	p. 9
2. Admission	p. 11
IV. ELEMENTS STATISTIQUES	p. 14
V. CONCLUSION	p. 21
ANNEXES	p. 23

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 TEXTES

Le corps des assistants des bibliothèques a été créé par le *décret 2001-326 du 13 avril 2001*.

Art. 2 : "Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections".

1.2. RECRUTEMENT

Aux termes de l'article 4 premier alinéa du même décret, les assistants sont recrutés par voie de concours externe et interne sur épreuves.

Aux termes de l'article 5, le concours externe est ouvert :

- a) aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique,
- b) aux candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente. Ces candidats peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir,
- c) aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation pour l'application du présent décret avec un des diplômes requis ci-dessus aura été reconnue,
- d) aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, dans les mêmes conditions de diplôme ou de formation prévues au présent article que les ressortissants français.

Aux termes du même article 5, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

1.3. EPREUVES

L'arrêté du 13 avril 2001 détermine les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques.

Les concours externe et interne de recrutement comportent une épreuve **d'admissibilité et une épreuve d'admission**.

L'épreuve d'admissibilité comprend deux parties :

- l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions ;
- le traitement de plusieurs questions portant sur l'ensemble du programme des épreuves - administration, bibliothéconomie, informatique générale et informatique appliquée aux bibliothèques.

(Durée 4 heures. Concours externe : coefficient 3 pour la première partie, coefficient 2 pour la seconde partie. Concours interne : coefficient 2 pour la première partie, coefficient 1 pour la seconde partie. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire)

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classification, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

(Durée 30 minutes. Concours externe : coefficient 4. Concours interne : coefficient 2).

1.4 PROGRAMME DE LA SECONDE PARTIE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Le programme des épreuves auquel fait référence la seconde partie de l'épreuve d'admissibilité (le traitement de plusieurs questions) est fixé comme suit :

Administration

- Notions sur l'organisation de l'Etat, des régions, des départements, des communes.
- Notions sur l'organisation des bibliothèques : Bibliothèque nationale de France, bibliothèques universitaires, bibliothèques des grands établissements littéraires et scientifiques, bibliothèque publique d'information, bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales classées.
- Notions sur leurs administrations de tutelle.
- Notions sur les personnels de la fonction publique d'Etat, plus particulièrement sur les personnels des bibliothèques ; différentes catégories de fonctionnaires, statut des personnels de magasinage.
- Inspection générale des bibliothèques.
- Notions sur le budget et la gestion des bibliothèques.

Bibliothéconomie

- Supports de l'information.
- Accroissement des collections : dons, échanges, achats, legs, dépôts.
- Traitement des documents : enregistrement, bulletinage, cotation, classement, estampillage, équipement pour la communication et le prêt.
- Train de reliure.
- Conservation des documents ; élimination ; stockage.
- Classifications et rangement des documents.
- Accueil, information et orientation du public ; formation des usagers.
- Communication sur place, systèmes de prêt : documents en libre accès ou en magasin.
- Catalogues.
- Nouvelles technologies, installation, mise en service, maintenance de premier niveau des appareils.
- Coopération entre bibliothèques.
- Hygiène et sécurité des locaux et des collections. Matériels de protection des locaux et des collections. Surveillance.
- Economie du livre.

Informatique

- Notions d'informatique générale.
- Notions d'informatique appliquée aux bibliothèques.

1.5. LISTE DES CANDIDATS ADMIS

Selon l'article 4 de l'arrêté du 13 avril 2001, le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats admis par ordre de mérite. Lorsque plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, leur classement s'effectue en fonction des notes globales obtenues à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours.

II. ORGANISATION DE LA SESSION 2010

2.1. EMPLOIS

L'arrêté du 24 juin 2009 autorisait l'ouverture du concours 2010 (JO du 14 juillet 2009).

L'arrêté du 5 février 2010 fixait le nombre d'emplois ouverts (JO du 18 février 2010).

34 emplois étaient ouverts, répartis de la manière suivante :

- **19** au concours **externe**,
- **15** au concours **interne**.

Le nombre d'inscriptions était de **10 141 pour le concours externe (2370 en 2008)** et **1 694 (646 en 2008) pour le concours interne**, soit une augmentation considérable par rapport à la session précédente (+ 328% à l'externe et + 162% à l'interne). On note en effet 4 fois plus de candidats au concours externe, et presque 3 fois plus au concours interne.

Le concours d'assistant des bibliothèques, ayant été publié pour la première fois dans le BOEN spécial concours (BOEN spécial n°4 du 16 juillet 2009), a bénéficié d'une plus grande publicité. Par ailleurs, l'ouverture de centres d'examen dans chaque académie (au lieu de 2 centres en métropole et 5 dans les collectivités d'outre-mer auparavant) a levé un frein à l'inscription.

2.2. JURY

En raison du nombre de candidats, le jury a comporté 113 membres (70 en 2008), et a été renouvelé de façon importante (42 membres ayant participé à la session 2008 et 71 nouveaux membres). Si la proportion toujours très importante de candidats ne se présentant pas aux épreuves est, au même titre que le nombre d'inscrits, une donnée à prendre en compte pour déterminer la dimension du jury, il reste difficile de prévoir l'ampleur du phénomène et d'adopter en conséquence les mesures adéquates.

L'effectif du jury a finalement été correctement adapté à la charge des corrections d'écrit. Le jury d'oral a été organisé en quatre commissions de trois membres chacun.

Le jury comprenait trois membres de la fonction publique territoriale ainsi que trois personnes n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque, conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation, qui prévoit que le jury comprend au moins deux personnes "choisies en raison de leur compétence et n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque." (*Article 5*).

Le président du jury tient à remercier l'ensemble des membres et plus particulièrement celles et ceux qui ont accepté de prendre des responsabilités supplémentaires comme la coordination de la correction des copies d'écrit, la participation au jury d'admission ainsi que des présidences de commission d'oral ou vice-présidences du jury.

2.3. ORGANISATION MATÉRIELLE

L'organisation matérielle du concours est dorénavant de la responsabilité du Bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF à la Direction générale des ressources humaines du MEN/MESR (DGRH D5). Le président du jury tient à remercier l'équipe du Bureau des concours.

Pour la première fois, les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le vendredi 19 février 2010 dans 31 centres d'examen (un dans chaque académie de métropole ainsi que dans chaque collectivité d'outre-mer) au lieu de 7 auparavant.

Les épreuves orales se sont déroulées au Foyer des lycéennes 10 rue du Docteur Blanche (Paris 16^e) du 4 au 6 mai 2010.

2.4. CALENDRIER

- Ouverture du concours par arrêté du 24 juin 2009 (J.O. du 14/07/2009 ; BOEN spécial n°4 du 16/07/2009).
- Inscriptions au concours ouvertes le 10 septembre 2009, closes le 20 octobre 2009.
- Nombre de postes : 19 externes + 15 internes.
- Épreuves écrites : le 19 février 2010.
- Epreuves orales du 4 au 6 mai 2010.
- Résultats du concours le 6 mai 2010.

2.5. PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

2.5.1 Concours externe

Sur 10 141 inscrits, seuls 3 244 ont participé à l'épreuve écrite d'admissibilité. 76 candidats présents ont remis une copie blanche à la 1^{ère} partie, et 47 à la 2^e partie. 1 640 candidats, soit un peu plus de la moitié des présents, ont eu une note inférieure à 5 (note éliminatoire) à l'une au moins des deux parties de cette épreuve.

63 candidats ont été déclarés admissibles, la barre d'admissibilité ayant été fixée à 13,65.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, 19 candidats ont été déclarés admis et 19 classés en liste complémentaire, le dernier candidat admis ayant obtenu une moyenne générale de 14,94 et le dernier candidat inscrit en liste complémentaire une moyenne générale de 13,80.

2.5.2 Concours interne

Sur 1 694 inscrits, 760 ont participé à l'épreuve écrite d'admissibilité. 24 candidats présents ont remis une copie blanche à la 1^{ère} partie, et 6 candidats à la 2^e partie. 241 candidats (près d'un tiers des présents) ont eu une note inférieure à 5 (note éliminatoire) à l'une au moins des deux parties de cette épreuve.

56 candidats ont été déclarés admissibles, la barre d'admissibilité ayant été fixée à 11,83.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, 15 candidats ont été déclarés admis et 16 classés en liste complémentaire, le dernier candidat admis ayant obtenu une moyenne générale de 14,20 et le dernier candidat inscrit sur la liste complémentaire une moyenne générale de 13,10.

III. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

3.1. ADMISSIBILITÉ

Le texte prévoit une épreuve unique en 4 heures, qui comporte deux parties : l'analyse d'un dossier technique et un questionnaire. Les candidats doivent donc savoir bien répartir leur temps entre les deux exercices. Le président a convoqué une réunion restreinte du jury le 14 septembre 2009 afin d'élaborer les sujets.

3.1.1 Remarques générales

Les candidats n'ayant pas suffisamment conscience au moment de l'inscription qu'il s'agit d'un concours professionnel, il leur est vivement conseillé de prendre connaissance du programme et de s'y préparer.

Beaucoup font acte de candidature pour finalement ne pas se présenter. Le taux d'absentéisme s'établit à 68% pour les externes et 55% pour les internes.

Enfin, pour l'épreuve écrite, une écriture lisible, une copie propre et bien présentée, une orthographe correcte qui proscrit absolument les graphies phonétiques, sont des éléments qui permettent de ne pas perdre de points.

3.1.2 L'Analyse de dossier technique

L'analyse d'un dossier technique, portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions, constitue la première partie de l'épreuve écrite.

Il est demandé aux candidats de rédiger une note adressée au supérieur hiérarchique, répondant à une forme administrative définie et précise, avec un objet et une pièce jointe (le calendrier de travail proposé). Il ne s'agit en aucun cas d'un résumé des documents proposés, ni d'une dissertation illustrée d'éléments approximatifs ou inexacts, ni d'une note de synthèse. Trop souvent, les candidats ont montré une méconnaissance de la forme administrative de la note. Le non-respect de la présentation a été sanctionné.

De plus, peu d'entre eux ont montré des capacités à se projeter dans les fonctions d'un assistant au sein d'une bibliothèque ou à se situer dans l'organisation hiérarchique.

Le jury attend un plan clair et net, qui était suggéré dans l'énoncé du sujet. Cet exercice demande, aussi bien dans la présentation que dans le contenu, de la concision et de la rigueur, qualités dont les candidats devront faire preuve une fois en poste. Un bon esprit de synthèse et une clarté de rédaction sont exigés.

Le sujet n'a pas été suffisamment compris comme un exercice de projection en situation. Il n'y a pas lieu de donner un avis sur l'organisation existante, d'émettre des commentaires superflus, des jugements de valeur ou des propos familiers, s'agissant d'une note administrative au responsable de la bibliothèque. Il n'est pas demandé aux candidats de juger de l'intérêt ou de la pertinence de la numérisation en avançant des considérations obscures et inappropriées, d'autant que ces propos révèlent souvent des lacunes évidentes.

Afin de construire l'analyse du dossier technique, les candidats disposent de documents regroupés dans un dossier d'accompagnement. Ils peuvent les utiliser, en tout ou en partie, pour trouver des idées ou des informations précises, pour alimenter leur réflexion

et étayer, le cas échéant, leurs propositions. Ils doivent donc faire un usage judicieux et équilibré des documents en fonction de leurs idées et informations personnelles, dont le correcteur tiendra particulièrement compte pour la notation. Trop de candidats extraient et plaquent les éléments sans les intégrer dans leur propre réflexion.

Cette année, le sujet portait sur la numérisation de documents du XIX^e siècle dans une bibliothèque universitaire de médecine et pharmacie. Il appelait une brève introduction pouvant présenter ou reprendre les éléments principaux du projet et annoncer les enjeux et les implications pour la bibliothèque. Il réclamait un plan logique en trois parties, clairement proposées dans l'énoncé du sujet, et adopté par de nombreux candidats pour structurer correctement leur note : les objectifs de cette campagne de numérisation, les étapes successives de mise en œuvre, les possibilités d'information interne et externe concernant cette opération.

Pour la première partie, les objectifs de la numérisation furent relativement bien traités, même si peu de candidats ont évoqué la copie des fichiers, l'impression des documents, la reconnaissance optique des caractères, la recherche en mode texte ou le téléchargement et les divers avantages associés.

Pour la deuxième partie, les étapes de la campagne de numérisation furent trop souvent amputées d'opérations incontournables comme les transferts physiques des documents et leurs changements successifs de statut, la vérification de la numérisation, la création et l'archivage des fichiers.

Enfin, pour la troisième partie, si les différentes phases de communication externe et interne furent bien abordées, les candidats ont souvent confondu la communication et l'information ou bien ont très fréquemment oublié la formation des personnels et des usagers.

Le sujet appelait également un planning de travail, trop peu considéré par les candidats. Rappelons que cet élément est pris en compte dans l'évaluation de l'épreuve. Le planning doit être réaliste, et les opérations doivent être présentées dans l'ordre du plan retenu dans l'exposé.

D'une manière générale, ce sujet, impliquant des aspects documentaires, techniques et humains, fut traité de manière incomplète et superficielle par la majorité des candidats, du fait d'une méconnaissance tant des bibliothèques que des fonctions et missions qu'un assistant de bibliothèques peut occuper.

La connaissance du vocabulaire bibliothéconomique et technique est approximative. Certains candidats manifestent aussi de réelles lacunes en morphologie et en syntaxe, inadmissibles pour un futur agent de catégorie B, notamment en bibliothèque.

Pour les candidats externes, la moyenne des notes s'établit à 7,04 (soit une baisse de près d'un point par rapport à la session 2008, où la moyenne était de 7,85), l'éventail allant de 0 à 19,5.

Pour les candidats internes, la moyenne s'établit à 7,39 (7,60 en 2008), l'éventail allant de 0 à 16,50.

3.1.3 Questionnaire

Le questionnaire comprenait 10 questions. Les copies remises aux candidats comportaient en pointillé le nombre de lignes maximum pour la réponse à chaque question.

Dans l'ensemble, le niveau est faible. Cette faiblesse est à mettre au compte d'un manque de préparation des candidats, les questions portant toutes sur des points au programme. Un très grand nombre de candidats a fourni des réponses souvent approximatives, voire inventées, et restant très générales.

Le domaine informatique est globalement plutôt mieux connu que le domaine bibliothéconomique, comme s'il n'y avait pas de spécificité au travail en bibliothèque. Est-ce un manque de préparation ou une méconnaissance de la réalité du métier ?

Les réponses aux questions se divisent en trois groupes :

- celles auxquelles beaucoup de candidats n'ont pas répondu : l'IHS, l'ex-libris et l'océrisation sont les questions qui ont reçu le moins de réponse ;

- celles auxquelles la plupart ont donné de mauvaises réponses : les questions sur les devoirs du fonctionnaire, les SRD et le bulletinage ont bien souvent été mal comprises. Les devoirs du fonctionnaire sont souvent confondus avec les conditions requises pour leur recrutement, les services de référence avec les catalogues, et le bulletinage avec le dépouillement ou même la cotation ou l'équipement.

- celles auxquelles beaucoup de candidats ont répondu de façon plus ou moins satisfaisante. Les questions sur le fil RSS, l'intranet, le portail et les petites ou moyennes maisons d'édition restent les mieux comprises, même si les réponses sont souvent incomplètes. Mais le portail est souvent pris pour une page d'accueil ou un site internet. Souvent, les maisons d'édition citées sont ou les plus grosses (Gallimard, Hachette, Actes Sud...), ou de très petites maisons peu connues, qui ont souvent nécessité des vérifications. Par ailleurs nombre de candidats confondent maison d'édition et collection.

Pour le concours externe, la moyenne des notes s'établit à 6,07 (soit près de 2 points de moins qu'en 2008, où elle était de 7,82), l'éventail des notes allant de 0,0 à 19,50.

Pour le concours interne, la moyenne des notes s'établit à 7,69 (soit 1 point de moins qu'en 2008, où elle était de 8,59), l'éventail des notes allant de 0,00 à 17,00.

En tirant le bilan de cette session, le président du jury propose de faire évoluer le questionnaire dès la prochaine session en proposant aux candidats un nombre plus restreint de questions (cinq maximum) appelant une réponse en une dizaine de lignes chacune.

3.2. ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée à Paris au Foyer des Lycéennes, 10 rue du Docteur Blanche (Paris 16^e) du 4 au 6 mai 2010.

Quatre commissions de trois personnes ont été constituées, qui ont régulièrement tenu des réunions d'harmonisation pour s'assurer que tous les candidats bénéficiaient d'un traitement égal.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes, permettant d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques. Chaque entretien a commencé par une courte présentation par le candidat de son parcours professionnel et/ou personnel (notamment pour les externes), ainsi que de ses motivations à exercer ce métier. Le jury a ensuite évalué les connaissances professionnelles en variant les questions, dans les limites du programme du concours (administration, bibliothéconomie, informatique). La résolution de cas

pratiques a été systématiquement proposée, afin de tester l'aptitude des candidats à réagir avec bon sens aux problèmes quotidiens qui peuvent survenir dans la vie d'une bibliothèque ou dans la gestion d'une équipe. Le jury a également été sensible à l'ouverture d'esprit des candidats et s'est efforcé d'estimer leur capacité à évoluer au cours de leur future carrière.

Déroulement des épreuves

Le jury a constaté chez les candidats externes et internes un niveau de diplômes largement supérieur au baccalauréat, les candidats ont souvent une maîtrise ou un master, certains un diplôme professionnel (DUT, master professionnel).

Les candidats ont manifestement en très grande majorité bien préparé l'oral, ils expriment leurs connaissances avec une facilité inégale, mais sont capables de développer leurs réponses. Beaucoup sont contractuels et cumulent des stages ou des expériences dans les bibliothèques

Presque tous les candidats ont effectué leur présentation dans le temps imparti, soit huit à dix minutes, en livrant suffisamment d'informations pour que le jury formule ensuite des questions. L'expression orale est généralement bonne. Les domaines les mieux maîtrisés sont ceux de la bibliothéconomie et de l'informatique. Les réponses aux questions juridiques (tel le droit de prêt et le droit d'auteur) sont souvent floues. Le domaine administratif reste le plus mal connu.

On note que beaucoup de candidats sous-estiment la difficulté de certaines situations auxquelles ils risquent d'être confrontés vis-à-vis de lecteurs ou d'agents ayant un comportement inadéquat. Sans doute faudrait-il que les formations insistent davantage sur les manières d'aborder et de résoudre les situations difficiles ou délicates pouvant mener jusqu'au conflit.

Concours externe :

On note une grande variété des parcours, certains candidats venant du secteur privé mais en lien avec le livre (librairie, édition, bibliothèques d'entreprises), d'autres de secteurs très éloignés du livre. Si certains des candidats n'ont pas toujours conscience des impératifs de l'encadrement et du traitement intellectuel des documents, on constate que, parmi les lauréats du concours, certains arrivent dans le métier avec une solidité réelle, et avec un regard totalement neuf, ce qui ne peut qu'enrichir le monde des bibliothèques. On peut souligner qu'un certain nombre d'entre eux ont découvert le monde professionnel des bibliothèques par des vacations de moniteurs au cours de leurs études.

Concernant les mises en situation professionnelles, certains ont pu mettre en valeur leur expérience ou leur aptitude personnelle, d'autres, en revanche, formulaient des réponses qui ne résistaient pas à la discussion avec le jury.

Concours interne :

Pour les candidats internes, si la variété des parcours antérieurs est moindre, on remarque une grande diversité de leurs établissements actuels. Beaucoup cumulent cinq à dix années d'expérience dans les bibliothèques et s'expriment précisément sur leur environnement actuel et passé, avec une bonne ou très bonne aisance. Plus rarement, certains se présentent pour une reconversion professionnelle et ont alors des connaissances bibliothéconomiques plus limitées. Tous ont manifestement préparé leur oral et mettent en avant leurs acquis professionnels.

Certains candidats du mal à se projeter dans une situation d'encadrement d'équipe, qui relève du statut des assistants, ou ont des lacunes sur le traitement intellectuel des documents. D'autres ont eu des difficultés à répondre aux questions ou situations

proposées en se détachant de leur établissement ou en se situant dans un environnement différent. Ce qui a fait la différence entre les candidats, c'est plutôt l'aspect humain, très présent dans les cas pratiques qui leur sont proposés.

Bilan de l'épreuve orale d'admission

Au concours externe, 62 des 63 admissibles se sont présentés devant le jury. Les notes se sont échelonnées de 3 à 18,5. 44 candidats ont eu une note égale ou supérieure à 12. La moyenne est de 13,25.

Au concours interne, la totalité des 56 admissibles se sont présentés. Les notes vont de 3 à 19, 41 candidats ayant une note égale ou supérieure à 12. La moyenne est de 13,14.

IV. ELEMENTS STATISTIQUES

4.1 Concours externe d'Etat d'Assistant des Bibliothèques – session 2010

4.1.1 Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	2170	21,40%	12	19,05%	5	26,32%	3	15,79%
Femmes	7971	78,60%	51	80,95%	14	73,68%	16	84,21%
Total	10141		63		19		19	

4.1.2 Répartition par date de naissance

Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
60 ans et plus	1949	1		0		0		0
	1950	6				0		0
	sous-total	7	0,07%	0	0,00%	0	0,00%	0
de 55 à 59 ans	1951	3		0		0		0
	1952	6		0		0		0
	1953	5		0		0		0
	1954	12		0		0		0
	1955	17		0		0		0
	sous-total	43	0,42%	0	0,00%	0	0,00%	0
de 50 à 54 ans	1956	23		0		0		0
	1957	28		0		0		0
	1958	23		0		0		0
	1959	38		0		0		0
	1960	37		0		0		0
	sous-total	149	1,47%	0	0,00%	0	0,00%	0
de 45 à 49 ans	1961	54		0		0		0
	1962	63		1		0		0
	1963	75		0		0		0
	1964	85		0		0		0
	1965	96		1		0		1
	sous-total	373	3,68%	2	3,17%	0	0,00%	1
de 40 à 44 ans	1966	100		0		0		0
	1967	128		0		0		0
	1968	136		0		0		0
	1969	163		1		0		0
	1970	184		1		0		1
	sous-total	711	7,01%	2	3,17%	0	0,00%	1
de 35 à 39 ans	1971	202		5		1		1
	1972	267		1		1		0
	1973	293		0		0		0
	1974	327		1		0		0
	1975	303		1		1		0
	sous-total	1392	13,73%	8	12,70%	3	15,79%	1
de 30 à 34 ans	1976	371		2		0		2
	1977	400		1		0		0

Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	1978	417		3		0	1	
	1979	467		1		1	0	
	1980	570		5		2	2	
	sous-total	2225	21,94%	12	19,05%	3	15,79%	5
de 25 à 29 ans	1981	625		7		4	0	
	1982	676		8		3	2	
	1983	777		2		0	0	
	1984	808		9		1	4	
	1985	728		7		4	2	
	sous-total	3614	35,64%	33	52,38%	12	63,16%	8
de 20 à 24 ans	1986	681		3		0	2	
	1987	491		2		1	1	
	1988	263		1		0	0	
	1989	123		0		0	0	
	1990	57		0		0	0	
	sous-total	1615	15,93%	6	9,52%	1	5,26%	3
moins de 20 ans	1991	12		0		0	0	
	sous-total	12		0		0	0	
	Total	10141		63		19	19	

4.1.3 Répartition par académie

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
Aix-Marseille	485	4,78%	3	4,76%	0	0,00%	1	5,26%
Besançon	149	1,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Bordeaux	455	4,49%	3	4,76%	0	0,00%	1	5,26%
Caen	162	1,60%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	185	1,82%	2	3,17%	1	5,26%	1	5,26%
Dijon	178	1,76%	2	3,17%	1	5,26%	1	5,26%
Grenoble	302	2,98%	2	3,17%	1	5,26%	3	15,79%
Lille	896	8,84%	7	11,11%	2	10,53%	0	0,00%
Lyon	486	4,79%	1	1,59%	0	0,00%	0	0,00%
Montpellier	416	4,10%	1	1,59%	0	0,00%	0	0,00%
Nancy-Metz	384	3,79%	1	1,59%	0	0,00%	0	0,00%
Poitiers	234	2,31%	1	1,59%	0	0,00%	1	5,26%
Rennes	343	3,38%	8	12,70%	1	5,26%	3	15,79%
Strasbourg	217	2,14%	1	1,59%	1	5,26%	0	0,00%
Toulouse	435	4,29%	1	1,59%	0	0,00%	0	0,00%
Nantes	451	4,45%	2	3,17%	1	5,26%	1	5,26%
Orléans-Tours	254	2,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Reims	216	2,13%	2	3,17%	1	5,26%	1	5,26%
Amiens	208	2,05%	4	6,35%	2	10,53%	1	5,26%
Rouen	227	2,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Limoges	155	1,53%	2	3,17%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	225	2,22%	2	3,17%	1	5,26%	1	5,26%

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
Corse	47	0,46%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	414	4,08%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	381	3,76%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	271	2,67%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	28	0,28%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle Calédonie	15	0,15%	1	1,59%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie Française	39	0,38%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mayotte	129	1,27%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Ile-de-France	1754	17,30%	17	26,98%	7	36,84%	4	21,05%
	10141	100,00%	63	100,00%	19	100,00%	19	100,00%

4.1.4. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve d'admissibilité	10141	63	19	19
Présents	3241	62	19	19
Moyenne		14,64	15,12	14,51
Note mini	0,3	13,65	13,7	13,65
Note maxi	17,3	17,3	17,3	16,5

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Analyse d'un dossier technique	10141	63	19	19
Présents	3241	62	19	19
Copies blanches	76			
Moyenne	7,04	15,21	15,63	15,36
Note mini	0	11,25	11,25	11,75
Note maxi	19,5	19,5	18,5	19,5
Notes éliminatoires	875			

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	10141	63	19	19
Présents	3241	62	19	19
Copies blanches	47			
Moyenne	6,07	13,79	14,34	13,24
Note mini	0	8	10	8
Note maxi	19,5	19,5	19,5	17,5
Notes éliminatoires	1288			

4.1.5. Statistiques à partir des épreuves orales d'admission

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	63	19	19
Présents	62	19	19
Moyenne	13,25	16,45	14,16
Note mini	3	12,5	11
Note maxi	18,5	18,5	16,5

4.2 Concours interne d'Etat d'Assistant des Bibliothèques – session 2010

4.2.1. Répartition par sexe.

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	501	29,57%	18	32,14%	5	33,33%	3	15,79%
Femmes	1193	70,43%	38	67,86%	10	66,67%	16	84,21%
Total	1694		56		15		19	

4.2.2. Répartition par date de naissance

Date de naissance		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
60 ans et plus	1948	3		0		0		0	
	1949	5		0		0		0	
	1950	2		0		0		0	
	sous-total	10	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 55 à 59 ans	1951	3		0		0		0	
	1952	3		0		0		0	
	1953	12		1		0		0	
	1954	12		0		0		0	
	1955	6		0		0		0	
	sous-total	36	2,13%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
de 50 à 54 ans	1956	18		0		0		0	
	1957	16		0		0		0	
	1958	22		2		2		0	
	1959	32		0		0		0	
	1960	28		1		1		0	
	sous-total	116	6,85%	3	5,36%	3	20,00%	0	0,00%
de 45 à 49 ans	1961	28		0		0		0	
	1962	38		2		0		1	
	1963	39		1		1		0	
	1964	42		0		0		0	
	1965	58		1		0		1	
	sous-total	205	12,10%	4	7,14%	1	6,67%	2	12,50%
de 40 à 44 ans	1966	48		1		1		0	
	1967	69		1		0		0	
	1968	73		2		1		0	
	1969	61		3		0		2	
	1970	81		4		1		1	
	sous-total	332	19,60%	11	19,64%	3	20,00%	3	18,75%
de 35 à 39 ans	1971	87		3		0		1	
	1972	109		2		0		0	
	1973	103		6		2		1	
	1974	93		3		0		0	
	1975	79		6		1		1	
	sous-total	471	27,80%	20	35,71%	3	20,00%	3	18,75%

Date de naissance		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
de 30 à 34 ans	1976	75		1		1		0	
	1977	61		4		0		2	
	1978	70		2		0		2	
	1979	82		4		3		1	
	1980	56		3		0		2	
	sous-total	344	20,31%	14	25,00%	4	26,67%	7	43,75%
de 25 à 29 ans	1981	63		1		0		1	
	1982	45		2		1		0	
	1983	27		0		0		0	
	1984	23		0		0		0	
	1985	9		0		0		0	
	sous-total	167	9,86%	3	5,36%	1	6,67%	1	6,25%
de 20 à 24 ans	1986	7		0		0		0	
	1987	5		0		0		0	
	1988	1		0		0		0	
	1989	0		0		0		0	
	1990	0		0		0		0	
	sous-total	13	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 20 ans	1991	0		0		0		0	
	sous-total	0		0		0		0	
Total	1694		56		15		16		

4.2.3. Académies

	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%	Liste C.	%
Aix-Marseille	69	4,07%	1	1,79%	0	0,00%	1	6,25%
Besançon	21	1,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Bordeaux	74	4,37%	1	1,79%	0	0,00%	1	6,25%
Caen	9	0,53%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	34	2,01%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
Dijon	29	1,71%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Grenoble	55	3,25%	6	10,71%	1	6,67%	0	0,00%
Lille	150	8,85%	6	10,71%	0	0,00%	1	6,25%
Lyon	82	4,84%	3	5,36%	1	6,67%	1	6,25%
Montpellier	58	3,42%	3	5,36%	1	6,67%	2	12,50%
Nancy-Metz	39	2,30%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Poitiers	28	1,65%	3	5,36%	1	6,67%	1	6,25%
Rennes	33	1,95%	1	1,79%	1	6,67%	0	0,00%
Strasbourg	37	2,18%	2	3,57%	1	6,67%	0	0,00%
Toulouse	70	4,13%	1	1,79%	0	0,00%	0	0,00%
Nantes	59	3,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Orléans-Tours	31	1,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Reims	26	1,53%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%	Liste C.	%
Amiens	43	2,54%	1	1,79%	0	0,00%	1	6,25%
Rouen	48	2,83%	1	1,79%	0	0,00%	1	6,25%
Limoges	19	1,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	35	2,07%	1	1,79%	0	0,00%	1	6,25%
Corse	7	0,41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	58	3,42%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	48	2,83%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	50	2,95%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	5	0,30%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle Calédonie	6	0,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie Française	4	0,24%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mayotte	17	1,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Ile-de-France	450	26,56%	24	42,86%	9	60,00%	6	37,50%
	1694	100,00%	56	100,00%	15	100,00%	16	100,00%

4.2.4. Statistiques à partir des épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve d'admissibilité	1694	56	15	16
Présents	760	56	15	16
Moyenne		12,77	13,24	12,83
Note mini	0,16	11,83	11,83	11,83
Note maxi	16,16	16,16	16,16	14,66

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Analyse d'un dossier technique	1694	56	15	16
Présents	760	56	15	16
Copies blanches	24			
Moyenne	7,39	12,92	13,1	13,09
Note mini	0	10	10	10,75
Note maxi	16,5	16,5	16,5	16
Notes éliminatoires	158			

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	1694	56	15	16
Présents	760	56	15	16
Copies blanches	6			
Moyenne	7,69	12,49	13,53	12,31
Note mini	0	5,5	9,5	8,5
Note maxi	17	16,5	16,5	16
Notes éliminatoires	159			

4.2.5 Statistiques à partir des épreuves orales d'admission

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	56	15	16
Présents	56	15	16
Moyenne	13,14	17,17	14,35
Note mini	3	12	11
Note maxi	19	19	16

- **Concours externe**

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi les inscrits (respectivement 78,60 % et 21,40 %). Elles améliorent leur pourcentage à l'admissibilité (80,95 %) et sur la liste complémentaire (84,21 %) mais leur pourcentage d'admission est légèrement plus faible (73,68 %).

La tranche d'âge 25 à 29 ans rassemble 35,64 % des inscrits. C'est cette tranche qui réalise les meilleurs résultats avec 63,16 % des lauréats et un pourcentage de 42,11 % en liste complémentaire. Aucun candidat de plus de 39 ans n'a été admis (près de 12% des inscrits).

En ce qui concerne l'origine géographique, les académies qui ont plus de 4% des inscrits sont : Aix-Marseille (4,78%), Bordeaux (4,49%), Lille (8,84%), Lyon (4,79%), Montpellier (4,10%), Toulouse (4,29%), La Réunion (4,08%), l'Île-de-France (17,30%). Les académies qui comptent au moins 1 admis sont : Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille (2 admis), Rennes, Strasbourg, Nantes, Reims, Amiens (2 admis), Nice, et l'Île-de-France (7 admis).

- **Concours interne**

Comme pour les externes, mais à un moindre degré, les femmes (70,43 %) ont été plus nombreuses à se présenter que les hommes (29,57 %). En revanche, le pourcentage diminue pour l'admission (66,67 %), mais s'améliore pour la liste complémentaire (84,21 %).

Les candidats internes sont en moyenne plus âgés que les externes : la tranche d'âge 35 à 39 ans rassemble 27,80 % des inscrits, mais 20,00 % des admis et 18,75 % de la liste complémentaire. La tranche d'âge de 30 à 34 ans améliore sa position : 20,31 % des inscrits, 26,67 % des admis et 43,75 % de la liste complémentaire. Aucun candidat de plus de 54 ans n'a été admis (2,7% des inscrits).

En ce qui concerne l'origine géographique, les académies qui ont plus de 4% des inscrits sont : Aix-Marseille (4,07%), Bordeaux (4,37%), Lille (8,85%), Lyon (4,84%), Toulouse (4,13%), Île-de-France (26,56%). Celles qui ont au moins 1 admis sont : Grenoble, Lyon, Montpellier, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Île-de-France (9 admis).

V. CONCLUSION

Le concours de l'année 2010 a été marqué, comme les concours précédents, par un afflux d'inscriptions, et un très grand nombre de candidats absents aux épreuves (68% au concours externe, 55% au concours interne). Le nombre de copies faibles ou très faibles demeure élevé, dans chacune des deux parties de l'épreuve écrite d'admissibilité, ce qui veut dire qu'une part significative des candidats n'a pas bien estimé le niveau du concours, qui reste très sélectif, et demande donc une préparation rigoureuse. La lecture de la presse professionnelle fait partie de cette préparation.

A l'écrit, l'aspect formel de la note doit être bien pris en considération. Le dossier d'accompagnement doit être utilisé avec discernement par les candidats, et l'exercice de planning mieux pris en compte. Le vocabulaire professionnel et celui des technologies de l'information doivent être mieux maîtrisés. Les oraux sont en général bien préparés mais la connaissance de la partie administrative du programme doit être améliorée.

A l'issue de la session 2010, le président du jury recommande les évolutions suivantes :

- **modifier l'épreuve écrite d'admissibilité et permettre une seule correction pour les deux parties en notant sur 14/20 l'analyse d'un dossier technique et sur 6/20 un questionnaire comprenant au maximum 5 questions portant sur le programme et appelant chacune une réponse en dix lignes maximum ;**
- **au concours interne, intégrer la remise par les candidats d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui serve d'appui à l'épreuve d'admission.**

Cette évolution devrait être prise en compte dans l'arrêté relatif au concours du grade correspondant du nouveau corps B après la réforme statutaire en cours.

Le Président du jury
du concours d'assistant des bibliothèques



Pierre CARBONE

ANNEXES

Epreuve écrite d'admissibilité, sujets :

- analyse d'un dossier technique
- questionnaire

Composition du jury

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES</p> <p>Session de 2010</p> <p>Vendredi 19 février 2010 de 13 h 30 à 17 h 30 1^{ère} et 2nde parties</p>	<p><u>Epreuve d'admissibilité : 1^{ère} partie</u></p> <p>Analyse d'un dossier technique</p> <p>Concours externe (coef. 3)/ interne (coef. 2)</p>
--	---

A T T E N T I O N

Votre note ne devra pas excéder 4 à 5 pages au maximum.

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

S U J E T :

Assistant(e) des bibliothèques, vous exercez vos fonctions dans une bibliothèque universitaire de Médecine et Pharmacie.

Avant la mise en œuvre de la campagne de numérisation du fonds de médecine et de pharmacie, constitué durant le XIX^e siècle, le responsable de votre bibliothèque souhaite avoir une vision précise et détaillée des différentes étapes et phases nécessaires au bon déroulement de ce projet.

L'opération de numérisation sera effectuée sur place par un prestataire extérieur, dans des locaux mis à sa disposition par la bibliothèque. Elle sera financée par un budget spécifique déjà engagé.

Ce fonds est constitué de près de trois cent cinquante monographies, de divers fascicules de périodiques, rangés dans une soixantaine de boîtes d'archives, ainsi qu'une trentaine de planches de format in-folio. Tous ces documents sont conservés en magasin. Ils présentent un bon état physique et sanitaire, en conséquence, ils ne nécessitent aucune réparation ou décontamination.

Sachant que les documents sont référencés dans le système intégré de gestion de bibliothèques, ils sont régulièrement communiqués aux usagers, principalement des chercheurs engagés dans un programme de recherche spécifique.

Le responsable de la bibliothèque vous charge de récapituler les objectifs de cette campagne de numérisation, en abordant notamment la diffusion, et d'analyser les étapes et phases successives de l'opération.

À l'aide des documents fournis, vous rédigerez une note présentant vos propositions concernant :

- les objectifs de cette campagne de numérisation,
- les étapes successives liées à la mise en œuvre de la numérisation des documents,
- les possibilités d'information interne et externe relative à cette opération.

Vous fournirez également un planning de travail prévisionnel pour cette campagne de numérisation.

Tournez la page S.V.P.

Liste des documents fournis

Document 1 : extrait du décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale (JORF du 11 juillet 1985) (1 page)

Document 2 : extraits de l'article de WESTEEL, Isabelle. « Le patrimoine passe au numérique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, t. 54, n° 1, p. 28-35. (1 page)

Document 3 : extraits de l'article de Wikipédia. L'encyclopédie libre, Article « Numérisation ». [Version en ligne au 20 septembre 2009], <http://fr.wikipedia.org/wiki/Numérisation>. (1 page)

Document n°1 :

Extrait du décret n° 85-694 du 4 Juillet 1985 (JORF 11 juillet 1985) sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.

TITRE I : Services communs de la documentation des universités.

Article 1

Le service commun de la documentation, créé par délibération statutaire du conseil d'administration de l'université, a notamment pour fonctions :

- de mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement, de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers ;
- d'acquérir, de gérer et de communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent, à l'établissement ou qui sont à sa disposition ;
- de participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique technique, à sa diffusion ainsi qu'aux activités d'animation scientifique et technique de l'établissement ;
- de favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- de coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Les services chargés de la documentation sont ouverts aux usagers et aux personnels des établissements. Ils sont également ouverts à d'autres utilisateurs dans des conditions précisées par les autorités responsables.

Document n°2 :

Bulletin des Bibliothèques de France, 2009, t. 54, n° 1, p. 28-35.

Isabelle Westeel

Le patrimoine passe au numérique

L'apport des nouvelles technologies et en particulier du numérique aux besoins des bibliothèques patrimoniales se mesure essentiellement en termes d'accessibilité et de diffusion des contenus. L'utilisation massive du web et la prise en compte des besoins de nouveaux publics nécessitent de modifier la gestion des collections patrimoniales et de s'occuper sérieusement du numérique. [...]

Place au numérique

La réussite des projets numériques dépend de compétences variées que seules quelques années d'expérience permettent de maîtriser : questions techniques, juridiques, scientifiques, administratives (cahiers des charges)... Leur fragilité tient souvent, dans l'ordre, au manque de moyens humains, techniques et financiers. La gestion de l'information numérique reste souvent le parent pauvre des services d'un établissement et la rigueur imposée par l'informatique peut être considérée comme un obstacle au développement des services. On ne mesure pas suffisamment son impact sur les fonctions bibliothéconomiques traditionnelles dont elle relève également (acquisition, catalogage/métadonnées, médiation/interface, conservation). Les bibliothèques ont absolument besoin de développeurs informatiques.

Ces sujets, qui s'improvisent difficilement au cœur d'un projet, sont très rarement enseignés dans les formations initiales. Leur maîtrise s'acquiert sur le terrain par le goût du web et l'observation précise et attentive de ce médium en perpétuel mouvement. Une culture commune se met progressivement en place par le biais des stages proposés dans le cadre de la formation continue, à l'Enssib (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) ou dans les centres de formation régionaux.

Le problème essentiel en France est bien, actuellement, l'acquisition d'un savoir avancé et complexe nécessaire pour mettre en œuvre de manière correcte et complète ces nouvelles technologies dans l'objectif du signalement, de la communication et de la valorisation du patrimoine, pourtant missions de base des bibliothèques. Cette difficulté, trop souvent méconnue ou mal évaluée par les responsables, bloque les projets, ou empêche leur développement complet. Les projets numériques mis en œuvre restent souvent très loin des possibilités réelles de services offertes par l'informatique.

Ces problématiques doivent être portées par un discours stratégique et politique. Il est souhaitable que les établissements mettent en place une véritable « politique de valorisation et de diffusion » basée sur un service stratégique et substantiel composé de bibliothécaires et d'informaticiens aptes à mettre à profit les technologies du numérique, soucieux de respecter les aspects normatifs et convaincus de l'importance de la diffusion des contenus vers les publics. Le numérique est un outil qui permet de nouvelles formes de valorisation, de diffusion, d'accès et d'étude du patrimoine : un outil au service d'un patrimoine vivant.

Document n°3 :

Wikipédia. L'encyclopédie libre.

Numérisation

La numérisation est le procédé permettant la construction d'une représentation discrète d'un objet du monde réel.

Dans son sens le plus répandu, la numérisation est la conversion d'un signal (vidéo, image, audio, caractère d'imprimerie, impulsion, etc.) en une suite de nombres permettant de représenter cet objet en informatique ou en électronique numérique. On utilise parfois le terme français digitalisation (digit signifiant chiffre en anglais). [...]

Procédés de numérisation

La numérisation est une des manières de créer des données à traiter. Les procédés sont différents selon l'origine du signal à numériser.

La numérisation directe de textes et d'images s'effectue à l'aide d'un scanner, qui convertit les niveaux de lumière et les couleurs en données binaires. Le résultat peut alors être stocké dans un fichier informatique et édité dans un logiciel spécialisé : logiciel de traitement de texte pour les fichiers textes qui ont été convertis par reconnaissance optique de caractères, programme de retouche d'image pour les images numériques, etc. L'appareil photo numérique, dont le capteur convertit l'image photographiée sous forme numérique, peut aussi servir à numériser des documents imprimés. [...]

Numérisation et archivage

Les objectifs de la numérisation sont nombreux. Dans les domaines de la Gestion Électronique des Documents et des sciences de l'information et des bibliothèques, elle remplit plusieurs fonctions :

- préserver et protéger des documents contre les risques d'altération (l'acidité par exemple)
- archiver des documents originaux en vue d'un gain de place, et les dupliquer sans risque de dégradation pour les mettre à disposition du public
- permettre au public de consulter et d'accéder à des documents anciens et/ou rares
- aider et susciter la recherche, faciliter l'indexation de textes et de documents multimédias, valoriser un fonds documentaire
- donner accès à la connaissance à distance dans une perspective de communication (bibliothèques électroniques en ligne, projet « Bibusages » sur Internet, etc.)

La numérisation est l'un des aspects de ce que l'on appelle quelquefois de façon impropre la dématérialisation.

Plusieurs grands chantiers de numérisation du patrimoine culturel ont été lancés dans le monde. [...]

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Académie :

Session :

Concours :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Intitulé de l'épreuve :

NOM :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms :

N° du candidat

*(le numéro est celui qui figure sur
la convocation ou la liste d'appel)*

AB-2010-E/I-2nde partie

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ASSISTANT DES BIBLIOTHÈQUES</p> <p>Session de 2010</p> <p>Vendredi 19 février 2010 de 13 h 30 à 17 h 30 1^{ère} et 2nde parties</p>	<p><u>Epreuve d'admissibilité : 2nde partie</u></p> <p>Questions</p> <p>Concours externe (coef. 2)/ interne (coef. 1)</p>
---	--

A T T E N T I O N

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

Vous devez répondre à chacune des questions en respectant strictement le nombre de lignes prévues. Les réponses doivent être rédigées sur le livret exclusivement.

En fin d'épreuve, le livret sera restitué dans son intégralité au chef de salle.

S U J E T V O I R A U D O S

Tournez la page S.V.P.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 2 -

1 – Citez quatre obligations d'un fonctionnaire

.....
.....
.....
.....

2 – Quel est le rôle d'un IHS ? (développer le sigle)

.....
.....
.....
.....

3 – Citez quatre services de référence à distance (SRD)

.....
.....
.....
.....

4 – Qu'est-ce que le bulletinage ?

.....
.....
.....
.....

5 – Qu'est-ce qu'un ex-libris ?

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 3 -

6 – Qu'est-ce qu'un fil RSS ? (really simple syndication)

.....
.....
.....

7 – Qu'est-ce qu'un Intranet ?

.....
.....
.....

8 – Qu'est-ce que l' « océrisation » ?

.....
.....
.....

9 – Qu'est-ce qu'un portail ?

.....
.....

10 – Citez quatre petites ou moyennes maisons d'édition.

.....
.....
.....
.....

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 13 avril 2001 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques,
- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant, au titre de l'année 2010, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants des bibliothèques,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury des concours pour le recrutement d'assistants des bibliothèques , interne et externe, est constitué comme suit pour la session 2010 :

Président

M. Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

Ministère de l'enseignement supérieur

Vice-Présidents

Mme Isabelle DE COURS
Bibliothécaire

Académie DE PARIS

Mme Christine GIRARD
Inspecteur général des bibliothèques

Ministère de l'enseignement supérieur

Membres du jury

Mme Evelyne ARRAITZ
Bibliothécaire

Académie DE NANTES

Mme Yvette AUZEMERY
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS

Mme Françoise AVEL
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS

M. Karim BELGHIT
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE RENNES

M. Boubekour BENZIANE
Conservateur de bibliothèque

Académie DE PARIS

Mme Françoise BERGERE
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS

Mme Soledad BEUDON
Assistant ingénieur recherche et formation

Académie DE LILLE

Mme Laurence BLANCHART
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS

Mme Marie BOISSON-GABARRON Ingénieur de recherche (recherche et formation)	Académie DE BORDEAUX
Mme Caroline BONNAL-COUSINARD Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Sylvie BONNEL Conservateur de bibliothèque	Académie DE CRETEIL
Mme Laetitia BONTAN Conservateur de bibliothèque	Académie D' AMIENS
M. Xavier BORDA Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Agnès BORNIGAL Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie D' AMIENS
Mme Sophie BULTEL Assistant des bibliothèques	Académie DE RENNES
Mme Françoise CAMPISTRON Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE RENNES
Mme Magali CASIER Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE CRETEIL
Mme Evelyne CHARLES Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Françoise CHORAIN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LYON
Mme Lise CHPAKOVSKI Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
M. Christophe CLOQUIER Conservateur de bibliothèque	Académie D' ORLEANS-TOURS
Mme Isabelle COFFIN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Sylvie COLLEY Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Laure COLLIGNON Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Elisabeth COLLIN-CANTO Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE NANCY-METZ
Mme Stéphanie COPIN Assistant des bibliothèques	Académie DE NANTES
Mme Anne COSTA Bibliothécaire	Académie DE STRASBOURG
M. Olivier D'OLIVEIRA-REZENDE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE
Mme Aurélie DARMON Assistant des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Anne DE MAUPEOU Bibliothécaire	Académie DE LILLE
Mme Marie-Hélène DELPORTE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX
M. William DI MAMBRO Assistant des bibliothèques	Académie DE LYON
Mme Murielle DIAGNE Technicien de recherche et formation	Académie DE PARIS

Mme Jacqueline DIASCORN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE POITIERS
Mme Cathy DODU-GALAN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Virginie DRAPERON Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
M. Bernard DUBOURG Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Fabienne DUMONT Bibliothécaire	Académie DE REIMS
Mme Violaine DUPOUX Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
M. Frédéric DUTON Conservateur de bibliothèque	Académie DE POITIERS
Mme Nathalie FABBRIS Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE CRETEIL
M. Alexandre FAURE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Maud FORTIN-LEVETEAU Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
M. Yann FOUCAUD Assistant des bibliothèques	Académie DE TOULOUSE
Mme Elise FOURNIER Assistant des bibliothèques	Académie DE LILLE
M. Jean-Paul FRUCTUS Bibliothécaire	Académie DE PARIS
M. Benjamin GILLES Conservateur de bibliothèque	Académie D' AIX-MARSEILLE
Mme Sabrina GRANGER Conservateur de bibliothèque	Académie DE LILLE
M. Pierre GRAVIER Conservateur de bibliothèque	Académie DE LILLE
M. Romain-Grégory GUATEL Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Sylvie GUILLATAUD Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Pascale GUILLEN-CASADESUS Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Marie-Lys GUYONNET Assistant des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX
M. Vincent HACHE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE CRETEIL
Mme Cendrine HERNANDEZ Assistant des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER
Mme Géraldine HUYGHE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE
M. Thomas IBANEZ Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE BORDEAUX
Mme Catherine JACQUES Conservateur de bibliothèque	Académie DE CRETEIL

Mme Françoise JACQUET Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Stéphanie JAUNAU Bibliothécaire	Académie DE PARIS
M. François JOUGLEUX Assistant des bibliothèques	Académie DE LIMOGES
M. Thomas JOUNEAU Conservateur de bibliothèque	Académie DE NANCY-METZ
Mme Annie JOURGET Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LYON
M. Gilles KOMARSKI Assistant des bibliothèques	Académie DE NANCY-METZ
Mme Alexine LAHACHE Assistant des bibliothèques	Académie DE NANCY-METZ
Mme Nathalie LAQUERRE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Anita LARGOUET Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX
Mme Christelle LE BORGNE Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
M. Philippe LE GUIRRIEC Assistant des bibliothèques	Académie DE PARIS
Mme Corinne LEBLOND Conservateur général des bibliothèques	Académie DE LILLE
Mme Laëtitia LECHAT Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Joëlle LEMOINE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE VERSAILLES
Mme Delphine LESCOT Bibliothécaire	Académie DE ROUEN
Mme Anne-Bénédicte LEVOLLANT Conservateur territorial des bibliothèques	Académie DE NANCY-METZ
M. Patrick LOMADZE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Juliette LUVISUTTI Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
M. Frédéric MADEC Technicien de recherche et formation	Académie DE PARIS
M. Philippe MILLEPIED Assistant des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX
Mme Colette MODION Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE LYON
Mme Sonia MOURLAN Bibliothécaire	Académie DE REIMS
Mme Natalie NIANG Bibliothécaire	Académie DE PARIS
Mme Isabelle PALAIS Assistant des bibliothèques	Académie DE BORDEAUX
Mme Marie-France PALESTRO Conservateur de bibliothèque	Académie D' ORLEANS-TOURS

M. David PAUMARD Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE VERSAILLES
<i>Mme Florence PERROTTE</i> Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LYON
M. Francis PETIT Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
M. Hervé PETIT Assistant des bibliothèques	Académie DE TOULOUSE
M. Nicolas PINEAU Conservateur de bibliothèque	Académie DE BORDEAUX
Mme Hélène PLOUSEAU-GUEDE Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE BORDEAUX
Mme Isabelle POISOT Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
M. Pierre PONSOT Bibliothécaire	Académie D' AIX-MARSEILLE
Mme Myriam PROVIN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE NANCY-METZ
M. Anthony RANKINE-GALLOWAY Assistant des bibliothèques	Académie D' AIX-MARSEILLE
M. Emeric RATEAU Assistant des bibliothèques	Académie D' AMIENS
Mme Isabelle RUSSO Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Catherine SACIER Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE NANTES
Mme Sarah SAKSIK Conservateur de bibliothèque	Académie D' AIX-MARSEILLE
Mme Christelle SAUGEZ-ALLANIC Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE VERSAILLES
M. Pascal SCHMITT Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE DIJON
M. Pascal SIEGEL Conservateur de bibliothèque	Académie DE LILLE
Mme Aurore SORIEUX Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS
Mme Béatrice SUDUL Bibliothécaire	Académie DE PARIS
M. Eric TALFER Assistant des bibliothèques	Académie DE BESANCON
Mme Aurélie THOMAS Conservateur de bibliothèque	Académie DE PARIS
Mme Catherine VASSILIEFF Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE VERSAILLES
Mme Dominique VERGET-BRUNEAU Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE BORDEAUX
Mme Julie VIDAL Assistant des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER
M. Laurent VILA Bibliothécaire	Académie DE STRASBOURG

M. Noredine ZEGHOUD
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS

Mme Tiphaine ZIRMI
Conservateur de bibliothèque

Académie DE PARIS

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 février 2010

Pour la Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche, et par délégation,
le Sous-Directeur du recrutement

Philippe SANTANA